

# Conducteur engins travaux publics

( 12 mois )

## OBJECTIF

Le conducteur d'engin de travaux publics est un ouvrier professionnel pouvant exercer son activité sur tous les chantiers de travaux publics et du bâtiment. Il est présent dans tous les sous-secteurs des travaux publics (routes, hygiène publique et canalisation, terrassement, génie civil) mais aussi dans les entreprises de bâtiment gros œuvre, de travaux agricoles et forestiers et des collectivités locales. Le but est de former les stagiaires à la manipulation de tout un panel d'engins de travaux publics.

## DEROULEMENT DE LA FORMATION

Le stage se déroule sur le site de Saint Jean du Maroni.

La formation professionnelle est organisée en 5 modules et repose essentiellement sur la formation pratique :

Connaissances générales des travaux publics	57 heures
Technologie et application théorique	28 heures
Techniques de chantiers, conduite et connaissances de petits engins	114 heures
Techniques de chantiers, conduite et formation technique option tracto—chargeur, tracto—pelle	171 heures
Phase chantier d'application école	450 heures
Stage de secourisme	20 heures
Brevet de conduite militaire VL	3 semaines
Session de formation aux techniques de recherche d'emploi	20 heures
Soutien scolaire	96 heures
Stage en entreprise	106 heures



## CALENDRIER des formations

- 2 stages de 16 places par an.

## CONTACTS

- Officier recrutement :  
05.94.34.45.22
- [www.rsma@guyane.fr](mailto:www.rsma@guyane.fr)
- La constitution des dossiers s'effectue au moins une semaine avant le début du stage.

## DEVISE

« La réussite par l'effort et le travail »



## VALIDATION DU CURSUS DE FORMATION

- Le cursus de formation est validé par l'attribution du Certificat d'Aptitude Personnelle à l'Insertion (CAPI).
- La formation professionnelle est sanctionnée par l'attribution de l'attestation de formation professionnelle (AFP).
- La formation citoyenne et le bon comportement du volontaire durant sa formation sont sanctionnés par l'attribution de l'attestation de formation citoyenne (AFC).
- Obtention des Certificats d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES) R372m / 1,2,4 et 9.

## STATUT DES STAGIAIRES

- Les volontaires stagiaires doivent être Français, âgés de 18 à 25 ans et aptes médicaux.
- Ils n'y a pas d'exigence d'un niveau scolaire mais ils doivent parler, écrire et comprendre le Français et connaître les opérations élémentaires de calcul.
- Ils sont nourris, logés et touchent une indemnité de formation de 300 € par mois.
- Ils bénéficient de 5 semaines de congés.

## RSMA-Guyane

Quartier NEMO BP 246  
97393 Saint Laurent du Maroni Cedex

[www.rsmaguyane.fr](http://www.rsmaguyane.fr)

Tél : 05 94 34 45 10

Fax : 05 94 34 45 87

[www.rsmaguyane.fr](http://www.rsmaguyane.fr)



**Le SMA**  
Notre victoire : leur réussite

